



Assemblée communale du 7 mai 2018 Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 16 du 20 avril 2018, l'affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Conus, Syndic
Scrutateurs : Lise Frey, Daniel Langenegger, Laurent Périsset
Présents : 107 citoyennes et citoyens (8.35% des électeurs et électrices)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 11 décembre 2017
(n'est pas lu, il figure dans le journal d'information communal)
2. Comptes 2017
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Investissements : demande de crédit pour la réfection de route à Ursy et Vauderens
- rapport de la commission financière ; approbation
4. Règlement relatif à la reprise d'infrastructures par la commune ; approbation
5. Adhésion à la nouvelle Association de communes Ambulances Sud fribourgeois (ASF) ;
approbation
6. Auberge du Chamois ; présentation des réflexions du Conseil communal et discussion
7. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il salue toutes les personnes présentes.

Il demande s'il y a une remarque ou une observation au sujet de la convocation et de l'ordre du jour proposé.

Aucune autre remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Syndic nomme 3 scrutateurs. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, conformément à l'art. 3 du règlement d'exécution de la LCo. L'enregistrement est effacé, au plus tard, après l'approbation définitive du procès-verbal.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie ; les noms ne sont pas cités. Il salue également la presse, représentée par M. Stéphane Sanchez du journal La Liberté, M. Maxime Schweizer du journal La Gruyère.

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le Syndic revient sur la composition du Conseil communal. Madame Nicole Amadori, Conseillère communale depuis avril 2016, a décidé de remettre son mandat pour des raisons professionnelles. Ce départ est regretté mais il est compris aussi. Concilier vie professionnelle et vie privée avec un engagement au profit de la collectivité n'est pas évident et la charge de travail a des limites. Au nom de toute la population et des autorités communales, M. le Syndic remercie très chaleureusement Madame Amadori pour tout le travail effectué durant ses deux années de Conseillère communale. Elle a dû prendre en main et gérer des dossiers complexes. C'est

pourquoi, son engagement et son dévouement au service de la commune méritent d'être relevés. M. le Syndic lui souhaite plein succès pour son avenir tant professionnel que privé.

Suite à cette démission, une élection complémentaire a eu lieu le 29 avril dernier. Quatre candidates et candidats se sont mis à disposition. M. le Syndic tient à remercier ces quatre personnes. Elles étaient prêtes à s'engager pour notre commune. Mais, une seule place était à repourvoir. Pour les 3 candidates non élues, les prochaines élections se dérouleront en 2021. Elles pourront à nouveau tenter leur chance si elles le souhaitent.

M. le Syndic a le plaisir de présenter le nouveau Conseiller communal en la personne de M. Philippe Demierre. Agé de 50 ans, il habite à Esmonts. Côté professionnel, il est directeur-adjoint d'un établissement pénitentiaire dans le canton de Vaud. Il est également député au Grand Conseil. M. Demierre a atteint la majorité absolue dès le 1^{er} tour. M. le Syndic lui adresse ses sincères félicitations pour cette élection. Assermenté par notre Préfet le 2 mai dernier, M. Demierre est officiellement Conseiller communal depuis cette date. C'est la raison, pour laquelle, il a pris place à la table du Conseil. Il siègera, pour la première fois, le lundi 14 mai 2018. Le Conseil communal procédera à la répartition des dicastères. Sauf surprise, M. Demierre reprendra le dicastère laissé vacant par Mme Amadori soit « Routes, trottoirs, éclairage public, sport, culture et loisirs ». Bienvenue à M. Philippe Demierre au sein du Conseil communal d'Ursy. M. le Syndic est certain que son entrée en fonction se déroulera parfaitement bien et permettra de soulager M. Patrice Conus qui conduit ad intérim, depuis quelques mois, le dicastère laissé vacant.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2017

Le procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2017 ayant été inséré dans le journal d'information de la commune d'Ursy, il n'est pas lu.

M. Gérard Conus-Vial informe qu'au point 3.2.4 « Remplacement de la balayeuse », l'intervention a été faite par M. Gérard Conus-Barbey et non par M. Gérard Conus-Vial.

Il est pris note de la remarque et la correction sera apportée au procès-verbal.

VOTE : OUI 107 NON 0 Abstentions 0

Le procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Hélène Butty, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Comptes 2017

En préambule, M. le Syndic donne les explications suivantes : l'exercice comptable 2017 de la commune est assez semblable à celui de 2016. Des charges bien maîtrisées et des rentrées fiscales nettement supérieures au budget font que l'excédent de produit s'élève avant les amortissements supplémentaires et la création de provision à près de CHF 2'600'000.00. Il faut cependant prendre en compte une dissolution de réserve de CHF 700'000.00. Malgré cela, l'excédent de produits est important. Dans une période normale, une baisse de la fiscalité pourrait être étudiée. Le Conseil communal reste toutefois prudent et demande un peu de patience. L'important investissement pour le nouveau complexe scolaire, les futures charges des associations de district (homes et CO) et la situation redevenue normale du côté de la commune de Siviriez vont modifier la situation en 2019 déjà. Sans parler des futurs investissements communaux tels que le nouveau bâtiment administratif. La mise à jour de la planification à 5 ans et une analyse détaillée des prévisions permettront de prendre les décisions en conséquence.

La situation actuelle des finances de la commune d'Ursy est bonne mais cela ne signifie pas que les investissements ne doivent pas toujours être analysés avec pertinence et bon sens de façon à trouver le bon équilibre entre une fiscalité supportable et avantageuse et la tenue à jour des infrastructures communales.

Un extrait des comptes a été inséré dans le journal d'information. Il est également possible de les consulter intégralement avant l'assemblée à l'administration communale. M. le Syndic présente en détail les comptes de fonctionnement 2017.

2.1 Comptes de fonctionnement

M. le Syndic présente tous les chapitres des comptes de fonctionnement. Il les commente et explique les principales variations.

	Charges en CHF	Produits en CHF
Administration	946'367.09	204'190.85
Excédent de charges		742'176.24
Ordre public	406'132.80	334'639.70
Excédent de charges		71'493.10
Enseignement et formation	3'290'279.85	313'964.65
Excédent de charges		2'976'315.20
Culte culture et loisirs	413'392.40	101'979.95
Excédent de charges		311'412.45
Santé	1'232'859.15	31'570.35
Excédent de charges		1'201'288.80
Affaires sociales	1'256'155.00	0.00
Excédent de charges		1'256'155.00
Transports et communications	429'484.88	64'409.40
Excédent de charges		365'075.15
Protect. et aménag. de l'environn.	1'183'454.65	1'077'341.30
Excédent de charges		106'113.35
Economie	39'988.15	586.35
Excédent de charges		39'401.80
Finances et impôts	3'014'698.28	10'415'203.30
Excédent de produits	7'400'505.02	

Explications des principales variations

0. Administration :

- Le résultat de ce chapitre est 2% supérieur au budget.

1. Ordre public :

- Moins de charges pour le Service des curatelles
- Le chapitre du CSPI s'équilibre
- Abris PCi d'Esmonts : remis en état avec les apprentis Elsa-Mifroma.

2. Enseignement et formation :

- Accueil extra-scolaire : le montant des salaires est en augmentation mais compensé par la participation des parents
- chapitre conforme au budget.

3. Culte, culture et loisirs :

- sports et loisirs - heures des employés communaux provisionnées
- Ce chapitre est CHF 20'000.00 en-dessous du budget.

4. Santé :

- chapitre conforme au budget.

5. Affaires sociales :

- augmentation des dépenses pour l'ASGS au niveau administratif, aide matérielle, et réinsertion
- chapitre pratiquement conforme au budget.

6. Transports et communications :

- frais de véhicule : achat d'un nouveau semoir à sel.

7. Protection et aménagement de l'environnement :

- approvisionnement en eau : les achats d'eau sont très importants. Ce chapitre est couvert à 87,52%
- protection des eaux : ce secteur est équilibré
- gestion des déchets : couvert à 100%. Les taxes seront abaissées.

8. Economie :

- le chapitre est conforme au budget.

9. Impôts :

- les rentrées fiscales tant régulières qu'irrégulières sont, en général, plus élevées que le budget.

Le résultat positif effectif de l'exercice 2017 est de CHF 2'531'423.08. Il est constitué de de l'excédent de produit de l'année 2017 pour CHF 1'649'463.53, de la dissolution de la « Réserve impôts » pour CHF 700'000.00 et du gain comptable sur la vente de terrains pour CHF 181'959.55. Les amortissements supplémentaires se montent à CHF 2'200'349.15. Après cette dernière opération l'**excédent de produits est de CHF. 331'073.93**

Récapitulation du compte de fonctionnement en CHF

	Comptes 2017		Budget 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Totaux du fonctionnement	12'212'811.92	12'543'885.85	9'862'940.95	10'047'965.55
Administration	946'367.09	204'190.85	889'760.00	165'760.00
Ordre public	406'132.80	334'639.70	369'272.90	277'822.50
Enseignement et format.	3'290'279.85	313'964.65	3'285'150.70	286'800.00
Culte, culture et loisirs	413'392.40	101'979.95	430'950.95	100'200.00
Santé	1'232'859.15	31'570.35	1'252'712.60	43'500.00
Affaires sociales	1'256'155.00	0.00	1'265'315.40	0.00
Transports et communic.	429'484.55	64'409.40	404'975.00	40'000.00
Prot. et aménag. Envir.	1'183'454.65	1'077'341.30	1'084'648.55	1'004'953.65
Economie	39'988.15	586.35	39'685.85	0.00
Finances et imôts	3'014'698.28	10'415'203.30	840'469.00	8'128'929.40
Excédent de produits	331'073.93		185'024.60	

2.2 Comptes des investissements

M. le Syndic présente **les investissements bouclés en CHF** :

Investissements	Crédit voté	Coût final	Différence
Extension du réseau haut débit Swisscom	290'000.00	290'000.00	0.00
Eclairage public : remplacement luminaires	50'000.00	44'877.25	-5'122.75
Réfection routes AF	636'000.00	595'231.45	-40'768.55
Plan des infrastructures d'eau potable	20'000.00	19'888.60	-111.40
Bouclage défense incendie Ursy	40'000.00	40'000.00	0.00
Equipement zone d'activité « les Terraux »	900'000.00	578'027.25	-321'972.75
Réfection collecteurs eaux claires	460'000.00	460'000.00	0.00
Chapelle funéraire	200'000.00	242'189.25	42'189.45
Aménagement d'un columbarium	27'348.55	22'592.15	-4'756.40
Achat de terrain	0.00	3'750.00	3'750.00
Total	2'623'348.55	2'296'555.95	-326'792.60

Investissements non-bouclés en CHF :

Investissements	Crédit voté	Comptes 2017	Report budget 2018
Construction d'abris communaux	780'000.00	0.00	780'000.00
Subventions cantonales pour abris communaux	-299'250.00	0.00	-299'250.00
Utilisation réserve pour abris protection civile	-585'750.00	0.00	-585'750.00
Construction complexe scolaire	22'630'000.00	9'979'884.70	8'615'036.40
Participation reçue de tiers	-50'000.00	0.00	-50'000.00
Subventions cantonales	-1'220'000.00	0.00	1'220'000.00
Réfection Chemin Bois du Mont, Ursy	135'000.00	0.00	11'691.60

Equipement quartier « Derrière-la- Grange »	3'600'000.00	50'010.45	5'755.80
Vente de parcelles quartier « Derrière-la-Grange »	-5'626'440.00	-694'050.00	-333'359.30
Achat de terrain en zone d'intérêt général	1'575'000.00	0.00	1'181'652.45
Total	20'938'560.00	9'335'845.15	8'212'776.95

Récapitulation des investissements nets 2017 en CHF :

Bouclés	CHF	2'208'312.25
Non bouclés	CHF	9'335'845.15
Taxes de raccordement	CHF	-270'062.95
Participation de tiers et subventions	CHF	-192'344.75
Total des investissements nets 2017	CHF	11'081'749.70

Pour information, M. le Syndic présente le tableau des immobilisations (placements et patrimoine administratif) ainsi que le tableau des chiffres-clés. **Le bilan au 31 décembre 2017** est le suivant :

Actif	CHF	Passif	CHF
Disponibilités	3'129'837.62	Engagements courants	1'929'733.45
Avoirs	3'741'404.92	Dettes à moyen et long terme	18'293'883.35
Placements	627'981.45		
		Engagement envers des entités particulières	113'493.89
Actifs transitoires	254'983.51	Provisions	230'000.00
Patrimoine administratif	18'517'155.05	Passifs transitoires	873'843.25
		Réserves	903'036.30
		Capital	3'927'372.34
Totaux	26'271'362.58		26'271'362.58

Chiffres-clé 2017 :

Endettement net	CHF	14'935'474.69
Dette par habitant au 31.12.2015	CHF	1'492.57
Dette par habitant au 31.12.2016	CHF	2'439.04
Dette par habitant au 31.12.2017	CHF	4'929.20
Marge nette d'autofinancement (Cash-Flow)	CHF	2'959.186.53
Capacité d'investissement au 31.12.2017	CHF	24'202'508.20

Charges nettes par chapitre en %

	2017	2016	Différence 2017/2016
Chapitres	%	%	%
Administration	10.21	10.21	0.00
Ordre public	0.98	0.66	0.32
Enseignement formation	40.96	41.16	-0.12
Culte, culture et loisirs	4.29	3.98	0.31
Santé	16.53	14.55	1.98
Affaires sociales	17.29	17.74	-0.45

Transports et communications	5.02	5.82	-0.80
Protection et aménagement environnement	1.46	0.27	1.19
Economie	0.54	0.51	0.03
Finances et impôts	2.71	5.10	-2.39
Total	100%	100%	

2.3 Rapport de la commission financière

Mme Bernadette Hug, présidente de la commission financière, donne lecture du rapport.

Les comptes de l'exercice 2017 ont été révisés par la société Fiduciaire mafidu.com conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée communale et en application de la Loi sur les communes.

Le 10 avril 2018, un entretien final au sujet de la vérification des comptes 2017 a eu lieu avec Mme Véronique Delessert Pernet, réviseuse responsable, la Commission financière, M. Philippe Conus, Syndic et responsable du dicastère des finances, ainsi que Mme Sophie Progin, caissière. La Commission financière a pu constater que la révision a été effectuée au moyen du formulaire officiel établi par le Service des Communes et dans le respect des prescriptions légales. La Commission financière a pris connaissance du rapport final de l'organe de contrôle. Celui-ci ne relève pas d'élément particulier. Il constate que la comptabilité et les comptes ont été établis conformément à la législation et aux directives émises par le canton. Le rapport propose d'approuver sans réserve les comptes qui ont été présentés.

La Commission financière remercie la Fiduciaire mafidu.com, organe de révision, Mme Sophie Progin, Caissière, M. le Syndic Philippe Conus, responsable du dicastère des finances, pour la très bonne collaboration et le travail accompli.

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable sur le rapport de l'organe de révision et invite l'Assemblée communale à approuver les comptes 2017. Le compte de fonctionnement se soldent par un excédent de revenu de CHF 331'073.93 et le compte des investissements par un excédent de charges de CHF 11'081'749.70.

Discussion :

La discussion n'est pas demandée.

2.4 Approbation

VOTE : OUI 98 NON 0 Abstention 0

Les comptes de fonctionnement et les comptes des investissements 2017 de la commune d'Ursy sont approuvés à l'unanimité des voix. (Les membres du Conseil communal ne votent pas les comptes communaux).

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, M. le Syndic tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour le travail réalisé durant l'année 2017 et pour leur souci constant de respecter les budgets votés. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale et tout spécialement à Mme Sophie Progin, caissière, ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces comptes 2017. Au nom du Conseil communal, il remercie les membres de la Commission financière pour la très bonne collaboration et leur travail. Il remercie aussi la Fiduciaire mafidu.com pour le travail effectué dans le cadre du mandat confié.

3. Investissement : demande de crédit pour la réfection de routes à Ursy et Vauderens

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, responsable ad intérim du dicastère des routes.

M. Patrice Conus présente l'investissement. La situation des 5 emplacements d'intervention sont projetés à l'écran. Les zones concernées sont :

1. Chemin du Plattiez à Ursy

Accès piétonnier de la salle communale à la route du Plattiez

2. Sentier piétonnier du Plattiez à Ursy

Cheminement depuis la route du Plattiez (entrée de Mifroma) à la route du Plattiez médiane

3. Route du Plattiez à Ursy

Prolongement du trottoir en face de la propriété de M. Jacques Rouiller

4. Création d'un sentier piétonnier à Vauderens

Liaison entre les quartiers des Charbonnières et des Sécherons sur la parcelle de Mme Jacqueline Périsset

5. Réfection de la route des Roches à Vauderens

Tronçon allant du dessus des Roches jusqu'à l'intersection Siviriez-Mossel (limite de la commune).

Tous ces tronçons ont un urgent besoin de réfection. Le nouveau sentier reliant les Charbonnières aux Sécherons est nécessaire pour la sécurité des piétons, les enfants en particulier et le prolongement du trottoir vers chez Monsieur Rouiller est aussi lié à la sécurité des piétons dans ce secteur.

Coût

CHF 170'000.00

Financement : autorisation d'emprunt

Charge annuelle :

Amortissement 7% selon art. 53 du règlement d'exécution de la LCO	CHF	11'900.00
Intérêt 3%	CHF	<u>5'100.00</u>
Total	CHF	17'000.00

Rapport de la commission financière

Mme Bernadette Hug donne lecture du rapport. En vertu du mandat confié, la Commission financière a examiné la demande d'investissement pour la réfection des routes à Ursy et à Vauderens. Le coût de cet investissement s'élève à CHF 170'000.00. Le financement se fera par une autorisation d'emprunt. La charge annuelle de CHF 17'000.00 est supportable par la Commune. En conséquence, la Commission financière demande à l'assemblée communale d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- Mme Pascale Mottet : pourquoi faut-il élargir le chemin du Plattiez ?
- M. Patrice Conus : actuellement, il est trop étroit pour un déneigement normal et sans causer de dégâts au chemin.
- Mme Pascale Mottet demande de bien vouloir situer le chemin piétonnier à créer à Vauderens entre les quartiers des Charbonnières et des Sècherons
- M. Patrice Conus reprend le slide de présentation de ce chemin et explique qu'il n'est pas possible de créer un trottoir du côté de l'atelier mécanique Deschenaux raison pour laquelle le Conseil communal souhaite créer ce cheminement pour sécuriser le parcours des piétons dans ce secteur.

VOTE : OUI 106 NON 0 Abstention 1

La demande de crédit pour la réfection des routes à Ursy et Vauderens est approuvée à l'unanimité des voix exprimées

4. Règlement relatif à la reprise d'infrastructures par la Commune

Avant de donner la parole à M. Patrice Conus, M. le Syndic rappelle que comme mentionné dans le journal Ursy info, tous les articles du règlement ne seront pas présentés mais seulement une brève présentation du règlement y relatif.

M. Patrice Conus commente le règlement.

Celui-ci est nécessaire pour fixer les modalités de reprise des infrastructures de base par la Commune afin de libérer les propriétaires de leur devoir d'entretien. Il détermine le genre d'infrastructures, le moment et les conditions financières de la reprise.

Les équipements de base sont les suivants :

- les routes collectrices
- les collecteurs communs des installations d'évacuation et d'épuration des eaux

- le raccordement au réseau routier principal
- les liaisons piétonnes communes

Les équipements de détails sont les suivants :

- les routes de desserte, les trottoirs, les sentiers et chemins piétons communs
- les installations communes relatives à l'évacuation des eaux
- les installations communes relatives à l'adduction d'eau
- les installations relatives à l'éclairage public
- les espaces de parcage ou de rebroussement communs
- le réseau de défense incendie.

La reprise d'une infrastructure peut avoir lieu si elle répond à un intérêt public prépondérant avéré. Ce règlement a été soumis pour contrôle à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions du canton de Fribourg. Tous les services concernés, y compris l'ECAB pour la défense incendie, ont émis un préavis positif.

Discussion :

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 105 NON 0 Abstention 2

Le règlement relatif à la reprise d'infrastructures par la Commune est approuvé à l'unanimité des voix exprimées

5. Adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF) ; Approbation des statuts

M. le Syndic donne la parole à M. Jean Balmer, responsable du dicastère de la santé et des affaires sociales.

M. Jean Balmer présente ce point :

Historique

La loi sur la santé exige des communes qu'elles assurent l'organisation et l'exploitation des services d'ambulance. Les communes de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse avaient confié cette tâche à leur Réseau Santé respectif. En 2002, les trois districts ont décidé de créer un service d'ambulance sud fribourgeois. La gestion du personnel, administrative et financière avait été confiée dans un premier temps à l'Hôpital Sud Fribourgeois, puis lors de la cantonalisation à l'HFR. Cette convention avait été acceptée par les trois réseaux et l'HFR et approuvée par le Conseil d'Etat. Dans le courant du mois d'août 2017, l'HFR a résilié la convention. En effet, il s'agissait d'un service unique au profit du Sud Fribourgeois qui ne correspond pas au service de base de l'HFR.

Organisation juridique

Plusieurs variantes de collaboration ont été étudiées (société anonyme, société à responsabilité limitée, entente intercommunale, etc.). Tenant compte de la constitution du canton de Fribourg, de la loi sur la santé et de la loi sur les communes, il a été proposé de constituer une nouvelle association de communes au sens de l'article 107 de la loi sur les communes. Tenant compte du rôle important joué par les Réseaux Santé des trois districts, il a été proposé de pouvoir simplifier les assemblées donnant la possibilité aux communes de confier leurs voix lors de l'assemblée à des « délégués mandatés ». Lors de l'assemblée constitutive du 6 décembre 2017, les délégués à l'unanimité ont accepté de créer la nouvelle association selon les statuts et le règlement de fonctionnement de l'Association. Le comité est composé d'un représentant politique par district, des trois directeurs des Réseaux Santé, du préfet de la Glâne et du directeur de l'Ambulance Sud Fribourgeois avec voix consultatives.

Les nouveaux statuts de l'association de communes « ambulance sud fribourgeois) comprennent 9 chapitres et 35 articles. Les citoyennes et citoyens de la commune d'Ursy ont été invités à prendre connaissance desdits statuts soit sur le site internet de la commune soit directement à l'administration communale. M. Balmer rappelle les différents chapitres.

La discussion n'est pas demandée

VOTE : OUI 107 NON 0 Abstention 0

Les statuts de la nouvelle association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois sont approuvés à l'unanimité.

6. Auberge du Chamois : présentation des réflexions du Conseil communal et discussion

M. le Syndic informe que le thème de l'Auberge du Chamois à Vauderens, propriété de la Commune, est souvent abordé dans les discussions lors des séances hebdomadaires du Conseil communal.

Aujourd'hui, et pour plusieurs raisons qui vont être présentées, la situation n'est pas idéale et des mesures doivent être prises. L'objectif du Conseil communal est de connaître l'avis des citoyennes et citoyens. Ce sujet peut devenir rapidement émotionnel. C'est la raison pour laquelle, le Conseil communal a pris l'option de faire part de ses réflexions et aussi de présenter sa recommandation. Le Conseil communal pourrait revenir en décembre demander une décision de l'assemblée communale. Pour expliquer la situation actuelle et présenter les différentes variantes discutées au sein du Conseil communal, M. le Syndic donne la parole à M. Louis Périsset en charge du dossier.

M. Périsset présente l'auberge sur la parcelle et les diverses parties du bâtiment.

Situation actuelle :

- Exploitation pas satisfaisante
- Depuis la construction des halles de sport et des terrains de football à Ursy, la vie sociale s'est aussi déplacée
- Des investissements sont nécessaires dans l'électricité, la cuisine, le restaurant, les différentes salles, l'appartement, les façades et volets ainsi que pour l'isolation.

Le coût estimé pour une telle rénovation est de CHF 1'500'000.00. De plus, l'exploitante actuelle a des difficultés à couvrir les frais qui lui incombent.

Le Conseil communal a étudié les variantes suivantes ainsi que les investissements nécessaires :

1. Changer de tenancier

- Potentiel de marché existe-t-il ? Nombre de candidats intéressés ?
- Investissement estimé à CHF 1'500'000.00. Ces fonds risquent de bloquer d'autres investissements communaux
- Est-ce que la location possible pour un tenancier va couvrir les investissements ?
- La rentabilité sera insuffisante.

2. Continuer l'exploitation de l'auberge + construction de 3 appartements

- Mêmes déductions que variante 1 pour l'auberge
- Investissement estimé à CHF 2'300'000.00
- Fonds bloqués (autres investissements communaux ?)
- Rentabilité insuffisante

3. Exploitation de l'auberge + construction d'un immeuble de 6 appartements

- Mêmes déductions que variante 1 pour l'auberge
- Investissement estimé à CHF 4'000'000.00
- Fonds bloqués (autres investissements communaux ?)
- Rentabilité insuffisante

4. Cesser l'exploitation de l'auberge + construction de 7 appartements dont 2 lofts

- Investissement estimé à CHF 2'300'000.00
- Rentabilité insuffisante
- Fonds bloqués (autres investissements communaux ?)

5. Vente du bâtiment

- Pas d'assurance que l'auberge subsiste
- Vente d'une partie du patrimoine communal et perte d'un lieu social
- Pas d'investissement pour la commune
- Bénéfice sur la vente

Après discussion avec la Commission d'aménagement, cette variante 5 est préconisée par le Conseil communal.

M. le Syndic : cette problématique n'est pas si évidente à régler. D'autres pistes ont été analysées comme avoir un restaurateur « haut de gamme ». Notre région n'a pas une densité de population très grande. Le potentiel est très limité. Ces dernières années, les restaurateurs changent souvent. Que les communes telles que Rue et Siviriez gardent leur restaurant communal est compréhensible car c'est le seul lieu public dans ces communes et ils sont situés dans la plus grande localité. Actuellement, Mme Dufays, la tenancière actuelle, met sa santé en péril. Le Conseil communal la remercie pour tout le travail effectué. Il faut constater aussi que la population fréquente moins les cafés-restaurants de campagne qu'autrefois. Dans les solutions étudiées, la rentabilité maximale se situe entre 2 et 3%.

Discussion :

- Mme Catherine Dufays, tenancière de l'auberge, a bien discuté avec les autorités communales. Son souci principal n'est pas le loyer mais la consommation de mazout de chauffage car le bâtiment est mal isolé. Elle ne se sent plus capable au niveau santé de tenir le restaurant. Elle est mal à l'aise par rapport au club de danse qui fréquente les locaux 3 à 4 fois par semaine. Et si elle arrête l'exploitation du Chamois, aura-t-elle la possibilité de poursuivre le service de la buvette pour les lotos ?
- M. le Syndic confirme les propos de Mme Dufays. Les questions à régler devront être discutées.
- M. Marcel-Jean Bischof : est-ce que l'auberge tient à cœur aux habitants du village de Vauderens ? Est-ce qu'il faut faire un sondage ?
- M. le Syndic : la question de la vente de ce bâtiment s'était déjà posée il y a plusieurs dizaines d'années. La population de Vauderens avait refusé cette option. La discussion de ce soir a valeur de sondage.
- M. Charles-Albert Rey : est-ce qu'une estimation de la valeur de la parcelle et du bâtiment pour la vente a été faite ?
- M. le Syndic : le Conseil communal ne communiquera pas de chiffre. Si la décision de vendre est prise, elle se fera au plus offrant.
- M. Jacques Savary : ce bâtiment est-il protégé ?
- M. le Syndic : oui, il est protégé avec une valeur au recensement C et catégorie de protection 3. Cela concerne le volume, la structure de la construction, le caractère des façades, les matériaux, les ouvertures, le caractère de la toiture et l'aspect extérieur.
- Mme Chrystelle Maillefer constate qu'il est difficile de donner un avis oralement en assemblée. Elle propose que les habitants qui le souhaitent, donnent leur avis par écrit.
- M. le Syndic comprend cette réticence. Chacun a la possibilité de donner son avis, en dehors de cette assemblée, soit par oral soit par écrit au Conseil communal.
- M. Patrice Conus, habitant Vauderens, se souvient que pour l'ancienne Commune de Vauderens, il avait été exclu de vendre le bâtiment. La situation a aujourd'hui bien changé. Le côté émotionnel n'existe plus et les sociétés sont maintenant basées à Ursy.

M. le Syndic clôt la discussion. Il ne cache pas qu'il s'attendait à plus d'avis. Les citoyens peuvent toujours faire part de leur avis à lui-même ou aux conseillers. Les variantes seront à nouveau analysées mais pour l'instant, c'est la variante 5 qui a la préférence du Conseil communal. La décision finale appartiendra à l'assemblée communale.

7. Divers

Informations du Conseil communal

Taxes pour les déchets : lors de la décision de l'installation de pesage des déchets encombrants, le Conseil communal avait promis de suivre l'évolution des charges et des produits de ce chapitre. Comme constaté à la lecture des comptes 2017, la situation s'est nettement améliorée. Les articles 22 et 23 du règlement communal relatif à la gestion des déchets donnent une marge de manœuvre au Conseil communal pour adapter au besoin la taxe de base et/ou la taxe au poids. L'assemblée communale n'a, par conséquent, pas de décision à prendre. Il s'agit d'une information. La situation actuelle nous permet de baisser les différentes taxes comme suit :

Taxes	Jusqu'au 31.12.2017	Dès le 01.01.2018
<u>Taxes de base</u>		
Chef de ménage	CHF 50.00	CHF 40.00
Personne du ménage dès 12 ans	CHF 25.00	CHF 20.00
<u>Taxe au poids</u>		
Tous les utilisateurs	40 ct/kg	35 ct/kg

Situation à la déchetterie avec la reprise de matériel :

M. le Syndic rappelle que

- Le matériel qui entre à la déchetterie devient propriété de la Commune
- En principe les utilisateurs de la déchetterie ne sont pas autorisés à reprendre ce matériel sauf à quelques exemptions et sur demande au personnel présent
- La Commune a signé des contrats avec des entreprises qui reprennent du matériel tels que matériel informatique, électrique et électroménager
- Le Conseil communal a constaté que quelques personnes étaient pratiquement présentes en permanence lors des heures d'ouverture. Cela n'est pas tolérable et la situation a dû être rectifiée. Le personnel communal a reçu des instructions strictes et le Conseil communal fait aussi appel à la compréhension des utilisateurs.

Complexe scolaire :

- Le calendrier et le budget sont tenus
- L'inauguration est fixée au samedi matin 22 septembre 2018
- La mise en fonction aura lieu à la rentrée 2018/2019 soit le jeudi 23 août 2018
- Le chantier, sans la place de parc, devrait être terminé au 30 juin 2018
- Panache d'or : « Attribution des oscar de la Glâne » organisé par la Jeune Chambre Internationale de la Glâne. La cérémonie a eu lieu à Rue le 20 avril dernier. La Commune d'Ursy a remporté le panache d'or décerné aux collectivités publiques. Ce prix récompense la démarche responsable et écologique pour la construction de l'école avec du bois local et pour avoir associé les enfants à cette démarche.

Place de jeux dans les villages : lors des discussions pour centraliser ou non les activités scolaires, le Conseil communal avait informé qu'un concept serait établi pour améliorer ou construire des places de jeux dans tout ou partie des villages de la commune. Le dossier est en élaboration sous la responsabilité de Mme Nadia Hermann. L'assemblée communale de décembre 2018 se prononcera sur ce concept et le crédit nécessaire.

Réception des nouveaux habitants aura lieu le samedi matin 17 novembre 2018 à la salle communale.

Personnel communal - anniversaires de service :

Au début de cette année 2018, 2 personnes ont fêté un anniversaire de service.

Pour 10 ans d'activité, Mme Nadia Magnin, responsable du contrôle de l'habitant. Mme Magnin est entrée en service à l'administration communale le 1^{er} janvier 2008.

Pour 25 ans d'activité, M. Charly Deschenaux, responsable de l'exploitation. M. Deschenaux est entré au service de la commune d'Ursy le 1^{er} mars 1993.

Au nom de la population et des autorités communales, de chaleureuses félicitations sont adressées aux deux jubilaires. Un tout grand merci pour leur travail professionnel, leur engagement exemplaire et leur fidélité très appréciée au profit de notre commune.

Fermeture de la route cantonale Ursy-Vuarmarens :

La route cantonale Ursy-Vuarmarens sera fermée du samedi 16 juin au dimanche 17 juin pour la pose du tapis du revêtement phono-absorbant.

Discussion

- M. Christophe Kaempfer : où en est le dossier concernant le changement d'affectation du terrain situé à côté de la banque Raiffeisen ?

- M. le Syndic : 2 parcelles de ce terrain ont été mises en zone. Le dossier a été approuvé par le canton. Les oppositions ont été levées. Le droit de recours se terminait le 30 avril 2018. La Commune est en attente de la réponse du Tribunal cantonal pour savoir si un recours a été déposé.
- M. Gérard Angéloz donne une information : il a fait le service de parc pour les enterrements et les manifestations pendant 35 ans et maintenant en accord avec la Commune son fils Samuel a repris la responsabilité de ce service. Il regrette que cette information n'ait pas fait l'objet d'un communiqué dans le journal communal et qu'il n'ait pas reçu de remerciements officiels de la commune pour ce travail.
- M. le Syndic règlera la question directement avec M. Gérard Angéloz.

La discussion est close

Avant de terminer cette assemblée et au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie les personnes présentes pour leur participation aux débats de ce soir et aussi pour la confiance témoignée. Le Conseil communal fait toujours en sorte que les dossiers avancent et travaille pour le bien commun et l'ensemble des habitants de notre commune. Travailler et collaborer dans un climat sain et agréable est toujours mieux. Il n'est pas possible de dire oui à tout. Il n'est pas possible de contenter l'intégralité de la population et, M. le Syndic constate aussi, que critiquer le Conseil communal est aussi un sport pour certains. Le Conseil communal assume ses décisions et reste peu sensible à ces critiques peu courageuses et souvent fausses. Les décisions impopulaires font partie du métier. L'impartialité et la proportionnalité font aussi toujours partie de la réflexion lorsque des décisions sont prises. Mais dans l'ensemble, notre commune fonctionne bien. L'entente entre les autorités et la population est primordiale et le but est de toujours trouver des solutions.

M. le Syndic remercie très sincèrement toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à toutes les collaboratrices et les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement. Les Conseillers communaux méritent aussi une reconnaissance toute particulière. « Madame et Messieurs, votre travail, votre disponibilité et votre dévouement au profit de notre collectivité et de ses habitants est exemplaire et je vous en remercie ».

M. le Syndic invite à profiter de ces belles journées à venir et encourage à participer aux différentes manifestations organisées dans les différents villages de notre commune.

Les citoyens et les citoyennes présents sont invités à rester encore quelques instants afin de partager le verre de l'amitié qui sera servi sitôt après l'assemblée. M. le Syndic souhaite une bonne fin de soirée et une bonne rentrée à chacune et à chacun.

L'assemblée est close à 21h35

Le Syndic

Philippe Conus

La Secrétaire

Marie-Hélène Butty